

Avis d'enquête publique

Dans le cadre de la régionalisation de l'épuration des eaux usées vers la nouvelle STEP régionale à Yverdon-les-Bains et conformément aux dispositions de la Loi sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP) du 17 septembre 1974, la Municipalité soumet à l'enquête publique du 24 octobre 2026 au 22 novembre 2026, inclusivement et pour le compte de l'Association intercommunale pour l'épuration région Grandson (AIERG), le projet suivant :

- **Construction des raccordements nécessaires à l'acheminement des eaux usées pour un tronçon du LOT 5 : STAP Champagne – STAP des Pins**

Elle met en consultation dans le même délai :

- **le(s) rapport(s) technique(s) et ses annexes**

Le dossier est déposé au greffe municipal où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Commune : <https://www.grandson.ch/officiel/pilier-public/>.

Les observations ou oppositions éventuelles, motivées, avec nom, adresse, date et signature doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées, par écrit sous pli recommandé, à la Municipalité de Grandson, durant le délai de l'enquête. Il ne sera pas tenu compte des observations ou oppositions déposées après l'expiration du délai d'enquête.

LA MUNICIPALITE DE GRANDSON